

**M.MATEJICEK Christian**  
**58, rue de Boulay**  
**57740 - Longeville les st Avold**  
Conseiller Municipal

**Vendredi , 27 Septembre 2019**

tel 06 07 98 79 75

**Objet :** Projet Haut débit & Mise en place de poteaux bois

**Copie :** Mme Högg D.G.S

## **LETTRE OUVERTE A Mme le Maire de Longeville les st Avold**

Mme Thielen Kalis,

Comme vous le savez, il est prévu dans le cadre du déploiement du projet Haut Débit de Moselle Fibre de déployer sur la commune entre 60 et 100 poteaux bois.

Malgré 2 réunions qui se sont tenues au DUF de Faulquemont en date du 23 Aout et 3 Septembre 2019, aucune avancée significative n'est à signaler.

Malgré la maîtrise d'œuvre assurée par le DUF via son chef de projet M. Henrion, aucun résultat de calcul de charge ne m'a été communiqué lors de la 2 -ème réunion comme prévu. Nous sommes en présence d'une obstruction totale de la part des prestataires de Moselle Fibre de fournir ces calculs et chiffres qui détermineront le nombre de poteaux effectivement nécessaires pour ce projet.

C'est également dans ce sens que j'ai rappelé à M. Henrion ses rôles et ses responsabilités dans ce projet, car c'est le DUF qui est et reste le donneur d'ordre ainsi que l'organe de contrôle en termes de réalisation.

Il se dédouane totalement de son rôle par courriel en me faisant part de m'adresser directement au chef de projet M. Cousin pour obtenir ces calculs. (*Voir annexes*).

Donc avant toute décision de votre part et signature d'un arrêté de pose des poteaux sur le domaine public vous devez vous assurer et prendre en compte des points ci-dessous :

**1) Disposer des données recalculées en tenant compte des nouvelles directives publiées dans le JO du 13 juillet et qui simplifient significativement la mise en place de la Fibre Optique directement sur les poteaux existants ENEDIS.**

Seule la disponibilité de ces calculs déterminera le nombre de poteaux nécessaire.

M. Cousin m'a fait part qu'un re-calcule en intégrant les données du JO de juillet allait lui coûter 12 K€.

**2) Vous assurer que par exemple, dans la rue de Boulay ou "passent" de nombreux convois exceptionnels que le poteaux bois qui seront mis en place empiéteront et encombreront une seconde fois les trottoirs qui ne font que 80 cm de largeur.**

- Les fibres posées vers les maisons en face des poteaux seront plus bas que les fils actuels (sur poteaux béton) seront systématiquement arrachés.

- Les pensionnaires de l'EHAP qui se promènent sur ces trottoirs seront également impactés dans leur mobilité qui n'est déjà pas assurée avec le stationnement des voitures.

**3) Les poteaux bétons actuels ENEDIS sont largement dimensionnés pour accueillir le "petit câble fibre Optique prévu dans le cadre de ce projet.**

**4) Réseau câblé TV "ACTIPROMO" (ancien réseau de télé distribution TV) :**

C'est le seul contrat actuellement valable et connu depuis 1991 date d'installation du réseau et le seul qui est officiel. Ce contrat contient des clauses clairement définies en ce qui concerne la résiliation unilatérale par la

municipalité dès la 20 -ème année de contrat. Actuellement, il n'existe plus aucun contrat légal entre la Mairie et soi-disant "Numéricâble ». Aucun avenant n'a été signé, donc ce contrat est caduque en l'état.

Comme le prévoyait le contrat, aucun comité de pilotage ne s'est tenu depuis des années et le soi-disant prestataire ne remplit depuis longtemps plus aucune de ces obligation et qui est une clause de résiliation unilatérale possible.

Il est donc urgent de mettre fin à cette situation ubuesque, car si tel est le cas, l'enlèvement par la mairie de ces câbles CATV libérera immédiatement de la charge sur les poteaux bétons actuels.

Il est de la responsabilité de la mairie de disposer de contrats légalement valides avec des prestataires clairement identifiés. Force est de constater que ce n'est nullement le cas avec celui du réseau câblé déployé sur la commune qui n'a pas été renégocié depuis le début de votre mandature.

La commune et les Longevillois n'ont pas à pâtir de cette situation et d'un projet mal géré. Tous ces points m'amènent à dire qu'il est nécessaire avant toute décision de disposer de l'ensemble de ces résultats et de ne pas se contenter des dires de Moselle Fibre.

L'ensemble des documents techniques doivent et comme le prévoit la loi mis à disposition des élus ainsi que des personnes qui en font la demande.

**Je réitère ainsi ma demande en date du 3 septembre afin que la commission « Communications » se réunisse le plus rapidement avant toute décision de votre part.**

**Il faut faire preuve de professionnalisme sur un tel projet et ne pas laisser le champ libre au DUF et surtout aux sociétés en charge de la mise en œuvre du « Très haut Débit » sans aucun contrôle de la municipalité.**

**Les longevillois ne comprendraient pas que leurs élus et leur Maire en tête, laisse planter des poteaux en bois totalement inutiles alors que ceux en place sont largement dimensionnés et répondent aux prescriptions légales et gouvernementales.**

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous adresse mes salutations distinguées.



**Christian MATEJICEK**  
Conseiller Municipal